

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRADE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 035 /D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 18 JUIL 2024  
portant annulation de la Décision N° 035/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP du 04  
juillet 2024 portant adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence  
relatif à la réfection des vitrines made in Cameroon à Ebolowa.-

***LE MINISTRE DU COMMERCE,***

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;  
Vu la Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;  
Vu Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/19 du 02 mars 2018 ;  
Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;  
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'Arrêté N°00000210/MINFI du 11 juin 2020, portant création d'une Paierie Générale et des Paieries Spécialisées auprès de certains départements ministériels ;  
Vu la Décision N°000116/CAB/MINMAP/ du 15 mars 2024 portant désignation de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certains Départements ministériels ;  
Vu la Décision N°0148/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 13 mai 2024 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Ministère du Commerce ;  
Vu la Décision N°035/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP du 04 juillet 2024 portant adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence relatif à la réfection des vitrines made in Cameroon à Ebolowa ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N° 0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;  
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'Urgence N°0001/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2024 du 03 avril 2024 relatif à la réfection des vitrines Made in Cameroon à Ebolowa ;  
Considérant la lettre du 09 juillet 2024 relative au désistement de l'entreprise ALPHA COMMERCIAL COMPANY LTD du marché N°0001/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2024 du 03 avril 2024 relatif à la réfection des vitrines Made in Cameroon à Ebolowa ;  
Considérant les nécessités de service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Est annulée, la Décision N°035/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP du 04 juillet 2024 portant adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'Urgence relatif à la réfection des vitrines made in Cameroon à Ebolowa.

**Article 2.-** La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 8 JUIL 2024



**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Intéressé ;
- Chrono/ Archives.